# 

* Date : 11-07-2013
* Language : French
* Section : Legislation
* Source : Numac 2013724084
* Author :

Tribunal de commerce de Charleroi
Par jugement du 26 juin 2013, la deuxième chambre extraordinaire du tribunal de commerce de Charleroi a ordonné le transfert d'entreprise conformément à l'article 59 LCE, de la SPRL ARD CONSTRUCTIONS, dont le siège social est sis à 6010 COUILLET, chaussée de Philippeville 163, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0454.508.445.
Le sursis se terminera le 26 septembre 2013.
Maître P.-E. CORNIL, avocat à 6530 THUIN, rue d'Anderlues 27-29 a été désigné en qualité de mandataire de justice.
Le greffier, (signé) Painblanc, M.-B.